

**N° de catalogue 95-07**

**QUELQUES EFFETS DE L'INTERVIEW ASSISTÉE PAR  
ORDINATEUR SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES DE  
L'EDTR**

Numéro d'enregistrement du produit 75F0002M

Avril 1995

Ruth Dibbs, Division des enquêtes-ménages

Alison Hale, Division des enquêtes-ménages

Robert Loverock, Division des enquêtes-ménages

Sylvie Michaud, Division des méthodes d'enquêtes sociales

La série de documents de recherche de l'EDTR est conçue en vue de communiquer les résultats des études ainsi que les décisions importantes ayant trait à l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Ils sont offerts en français et en anglais. Pour obtenir une description sommaire des documents disponibles ou un exemplaire de ces documents, communiquez avec Philip Giles, EDTR, par la poste à Édifice Jean-Talon, 11<sup>e</sup> étage, section D8, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6; par INTERNET: GILES@STATCAN.CA; par téléphone au (613) 951-2891; ou par télécopieur au (613) 951-3253.



## **SOMMAIRE**

Le présent document a été présenté en avril 1995 à l'International Conference on Survey Measurement and Process Quality, à Bristol, en Angleterre.

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu est une nouvelle enquête longitudinale élaborée à Statistique Canada pour appuyer la recherche sur les changements que connaissent les Canadiennes et les Canadiens en ce qui a trait à leur expérience sur le marché du travail et à leur bien-être économique. Toutes les données sont recueillies par interview assistée par ordinateur (IAO) décentralisée. Comme il n'existait pas encore de questionnaire sur papier pour ce type d'enquête, nous avons déployé des efforts particuliers pour exploiter les possibilités de la nouvelle technologie en vue de réduire au minimum le taux d'erreur dans les réponses. Le présent document décrit l'incidence de l'IAO sur la qualité des données dans trois domaines : activité sur le marché du travail, sources de revenu dont la divulgation pose un problème aux répondants, et relations au sein du ménage.



## TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Introduction	1
2. Méthode de collecte de l'EDTR	2
3. Interview proactive avec rétro-information : interview sur le travail	3
4. Interview réactive avec rétro-information : interview sur le revenu	4
5. Assurance-chômage : une étude de cas	6
6. L'IAO et la question sur les relations au sein du ménage dans le cadre de l'EDTR	10
7. Conclusions et prochaines étapes	15
Bibliographie	18



## 1. INTRODUCTION

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) est une nouvelle enquête longitudinale amorcée par Statistique Canada en janvier 1993. Elle a pour objet de soutenir la recherche sur les changements qu'ont connus les Canadiennes et les Canadiens en ce qui a trait à leur expérience sur le marché du travail et à leur bien-être économique. Pendant six ans, de 1994 à 1999, on recueillera des données auprès des mêmes répondants sur une foule de variables, notamment l'activité sur le marché du travail et les études, les changements démographiques et familiaux, ainsi que la gamme complète des sources de revenu. Les données annuelles de l'EDTR sont recueillies depuis 1994 en deux phases, dont l'une est réalisée en janvier (information sur le marché du travail) et l'autre en mai (information sur le revenu). Toute la collecte s'effectue par interview assistée par ordinateur (IAO) décentralisée, par téléphone et généralement au moyen de portatifs, directement du domicile de l'intervieweur. Il n'existait aucun questionnaire antérieur sur support papier et, contrairement aux enquêtes que l'on a converties en cours de route à l'IAO, il n'a pas été nécessaire d'assurer la cohérence chronologique. Au cours de l'élaboration de l'application relative à l'EDTR, on s'est particulièrement efforcé d'exploiter les possibilités de la nouvelle technologie pour réduire au minimum les erreurs dans les réponses. Nous avons évidemment profité des caractéristiques bien connues permettant la transmission adéquate des données et la vérification d'intervalle au besoin. Mais l'IAO offre un avantage particulier pour une enquête longitudinale. En effet, le mode de traitement permet de retransmettre aux répondants de grandes quantités de renseignements obtenus lors de contacts antérieurs, autrement dit de recourir à l'entrevue avec rétro-information, en vue de réduire au minimum les déclarations erronées. Le présent document fait état de certains résultats obtenus grâce à cette technique au sujet des données de 1994 sur le travail et le revenu. On y décrit en outre les améliorations obtenues au plan de la qualité grâce à l'utilisation de techniques de programmation permettant d'accroître les possibilités de

l'intervieweur lorsqu'il entre les réponses aux questions non normalisées sur les relations au sein du ménage.

## **2. MÉTHODE DE COLLECTE DE L'EDTR**

Dans le cadre de l'EDTR, un premier panel constitué de 15 000 ménages a été sélectionné en janvier 1993 comme sous-échantillon de l'Enquête sur la population active (EPA) au Canada. Une enquête supplémentaire, au moyen d'un questionnaire papier, a permis de recueillir des renseignements de base et des données repères auprès de tous les répondants de 15 ans et plus, soit environ 31 000 personnes en tout. Il s'agissait notamment de renseignements sur l'emploi et la scolarité que nous projetions de retransmettre aux répondants l'année suivante. Les données annuelles de l'EDTR sont recueillies depuis 1994 en deux phases, dont l'une est réalisée au début de l'année (information sur l'activité sur le marché du travail, les études et les changements familiaux), et l'autre en mai (information sur le revenu). À ce moment-là, la plupart des répondants disposent de renseignements sommaires sur leur revenu, du fait qu'ils viennent de remplir leur déclaration de revenu. Dans les deux cas, la période de référence est l'année civile précédente.

En 1994, on a eu recours à deux types d'interview avec rétro-information dans le cadre de l'EDTR. Pour ce qui est du travail, nous avons retransmis aux répondants les données de l'interview préliminaire effectuée en 1993 relativement aux emplois et aux employeurs, avant de les interroger sur les changements survenus au cours de l'année de référence -- interview proactive avec rétro-information. Dans l'interview sur le revenu effectuée en mai, nous avons utilisé une approche réactive. Lorsque des répondants ne déclaraient pas les sources de revenu auxquelles nous nous étions attendus d'après leurs réponses de janvier, nous leur demandions des précisions.

### **3. INTERVIEW PROACTIVE AVEC RÉTRO- INFORMATION : INTERVIEW SUR LE TRAVAIL**

Comme un grand objectif de l'enquête longitudinale consiste à mesurer le changement, il importe de réduire au minimum les réponses erronées recueillies pour l'une ou l'autre des vagues. Dans l'EDTR, l'information est fortement centrée sur les périodes (périodes d'emploi ou de chômage, absences du travail, activité scolaire, etc.). Lorsque des questions rétrospectives sont posées à ce sujet, les répondants tendent à oublier ou à confondre les événements survenus au début de la période de référence. Les réponses erronées engendrent un problème fréquent dans les enquêtes longitudinales -- l'effet de lisière, lorsqu'il y a trop de périodes commençant et finissant au point de contact des deux années de référence (Lemaître, 1992). La technique consistant à retransmettre des données de l'année précédente aux répondants avant de les interroger sur leur situation actuelle, a été utilisée à Statistique Canada afin de réduire les incohérences à la lisière (Murray et al., 1990). Cette rétro-information proactive permet aux répondants de se remémorer d'anciens événements par enchaînement d'idées.

Dans notre interview sur le travail, nous utilisons la rétro-information pour remettre en mémoire certaines circonstances (p. ex., le répondant travaillait-il ou étudiait-il un an auparavant?) et enchaîner avec d'autres questions sur les changements survenus dans l'année. Le répondant a toujours la possibilité d'exprimer son désaccord avec l'information qui lui est retransmise. Néanmoins, certains craignent que la technique ne dissuade le répondant de signaler les changements réels -- il est trop facile d'être d'accord sur tout.

Des résultats préliminaires de l'interview avec rétro-information menée dans le cadre de l'interview sur le travail de 1994 figurent dans le document de recherche 95-06 de l'EDTR (Hale et Michaud, 1995); c'est pourquoi le présent document

n'abordera pas ce sujet en détails. En bref, le taux de confirmation a dépassé 95 % pour la plupart des variables dont les données ont été retransmises, et la réaction des répondants a été favorable. En fait, ces derniers espèrent qu'avec l'ordinateur l'intervieweur aura au bout des doigts toute l'information recueillie l'année précédente. Il semble que les erreurs de déclaration et les sous-déclarations concernant l'activité en début de période de référence sont réduites, mais il est encore trop tôt pour savoir si les répondants sont dissuadés de signaler les véritables changements qu'ils ont connus au cours de l'année.

#### **4. INTERVIEW RÉACTIVE AVEC RÉTRO- INFORMATION : INTERVIEW SUR LE REVENU**

En janvier, à la fin des questions sur le travail et la démographie, on a demandé aux répondants s'ils avaient touché des prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale (bien-être social), ou encore des indemnités pour accidents du travail au cours de l'année écoulée (nous ne les avons pas interrogé sur les montants). Les paiements de transfert des gouvernements sont fréquemment sous-déclarés dans les enquêtes sur le revenu. Quatre indicateurs liés aux réponses de janvier ont été utilisés au cours de la phase de l'enquête réalisée en mai : par exemple, on s'attendait à ce que le répondant ayant déclaré un travail rémunéré signale les salaires et traitements correspondants. Un premier indicateur a été attribué à la question connexe. Les trois autres indicateurs touchaient à des éléments d'information de nature plus délicate. En mai, lorsqu'une source de revenu prévue n'était pas déclarée, l'ordinateur affichait une question supplémentaire afin que l'intervieweur interroge le répondant sur l'omission repérée.

En mai, nous n'avons pas utilisé l'approche proactive, car il est généralement admis qu'on ne doit pas retransmettre des renseignements négatifs (Webber, 1994). L'interview sur le revenu est courte, et nous ne voulions pas d'interruptions

inutiles, surtout dans le cas des sujets jugés délicats. Bien sûr, l'interview réactive avec rétro-information doit être utilisée avec discernement, puisqu'elle peut obliger à mettre en doute les déclarations du répondant. L'approche, mise à l'essai en 1993, a permis d'améliorer la qualité des données et n'a pas entraîné de réactions négatives importantes de la part des répondants (Hale, Grondin et Michaud, 1994). Au cours de l'interview de mai 1994, nous avons eu recours à un message d'erreur qui, nous l'espérons, constitue une approche sensible et bienveillante. Lorsqu'une contre-vérification était nécessaire, l'intervieweur disait : «Selon les renseignements fournis en janvier, on s'attendait à avoir un montant pour (type de revenu). L'avons-nous oublié?» Les répondants pouvaient signaler un montant d'argent, déclarer qu'ils ne connaissaient pas le montant exact, ou simplement nier qu'ils avaient touché un revenu de la source visée.

L'application relative au revenu prend essentiellement la forme d'une longue question dont les différentes parties renvoient à diverses sources de revenu. Les intervieweurs sont parfaitement libres de faire défiler l'écran pour examiner chacune des sources. En janvier, des messages de contre-vérification apparaissaient lorsque l'intervieweur essayait de sauter une source pour laquelle aucune donnée n'avait été entrée. Grâce à l'enregistrement de la frappe prévu dans l'IAO, il est possible de voir le nombre de messages de contre-vérification affichés et les mesures prises. C'est l'indicateur des salaires et des traitements qui a eu le moins de répercussion sur la hausse du pourcentage des montants signalés (environ 5 %) -- peut-être parce qu'il s'agit du premier élément de la liste et de la source de revenu la plus fréquente, de sorte que les intervieweurs ne risquent pas d'y passer outre. Inversement, l'interview réactive avec rétro-information a accru d'au moins 20 % le taux de déclaration des paiements de transfert les plus délicats et les moins courants. La section qui suit décrit en détail les résultats de la vérification relative à l'assurance-chômage.

## **5. ASSURANCE-CHÔMAGE : UNE ÉTUDE DE CAS**

Le Régime d'assurance-chômage couvre la presque totalité des travailleurs canadiens à plein temps et environ 75 % des travailleurs à temps partiel, mais exclut les travailleurs autonomes. Ce régime était à l'origine destiné à offrir un soutien à court terme pendant une période temporaire de chômage. Ces dernières années, en raison d'un changement structurel dans l'économie nationale, on compte davantage de prestataires fréquents qui touchent des prestations sur des périodes prolongées. Il y a peut-être de la résistance à déclarer ces revenus parmi les bénéficiaires. On estime à au moins 20 % le taux de sous-déclaration de cette source de revenu dans les enquêtes-ménages, d'où la mise en place de notre fonction de vérification.

Nous disposons des résultats de mai 1994 pour environ 3 600 répondants ayant déclaré en janvier avoir reçu des prestations d'assurance-chômage l'année précédente (Tableau 1). Les données figurant dans la colonne réservée aux déclarations volontaires indiquent que l'intervieweur a entré une quelconque information, soit un montant correct, une déclaration d'ignorance («ne sait pas»), ou un déni. L'autre colonne renvoie aux cas où l'intervieweur a essayé d'outrepasser une source sans entrer de données. Il importe de noter que le taux de déclaration par personne interposée (réponses données pour un autre membre du ménage) est comparable pour les deux situations, ce qui laisse supposer que ce n'est pas le manque d'information de la personne interposée qui a principalement entraîné la sous-déclaration du montant.

**Tableau 1 Assurance-chômage : Déclarations volontaires ou déclarations obtenues par la vérification**

Assurance-chômage		
Comparaison des réponses volontaires et des réponses obtenues par la vérification		
	R. volontaires (%) n ≈ 2 300	R. obtenues par la vérification (%) n ≈ 1 300
Déclaration du montant	94 (n 2 200)	54 (n 700)
(Ne sait pas)	5	21
(Nul) ou déni	1	25
	(100)	(100)
Déclaration par personne interposée	43	40

Plus de la moitié des personnes auxquelles on a rappelé leurs déclarations antérieures, grâce à la vérification, ont donné un montant exact (54 %), ce qui correspond au quart des montants non nuls signalés à l'égard de cette source de revenu. Manifestement, la technique a démontré son efficacité à augmenter la fréquence des déclarations. D'un autre côté, pour environ le quart des déclarations obtenues par la vérification, les cases ne renfermaient pas de montant ou indiquaient un déni. Il s'agit effectivement de dénis et, si l'on ajoute les 21 % qui ont affirmé ne pas connaître le montant, on peut voir que l'interview réactive avec rétro-information ne règle pas complètement le problème de la sous-déclaration.

Dans une étude sur la qualité des données, nous avons procédé à un rapprochement des données contenues dans les dossiers d'impôt de Revenu Canada au sujet de certaines personnes et des réponses données en cours d'enquête par les mêmes personnes; ce qui fait que nous disposons pour 1993 de données d'impôt et d'enquête pour la plupart des personnes qui ont déclaré -- ou auraient dû le faire -- des prestations d'assurance-chômage (dans certains cas, la correspondance n'a pu

être établie). L'information recueillie nous permet d'évaluer la qualité des données de l'enquête, tant pour les montants déclarés volontairement que pour ceux qui ont été obtenus grâce à la vérification. Nous considérons le montant figurant dans les dossiers d'impôt comme étant la vraie valeur des prestations reçues, étant donné que les contribuables sont tenus d'inclure les documents pertinents avec leur déclaration de revenu. De plus, les déclarations incomplètes ou fausses font l'objet de pénalités.

**Tableau 2**                      **Comparaison des montants déclarés dans l'enquête et des montants figurant dans les dossiers d'impôt**

<b>Comparaison des montants déclarés dans l'enquête et des montants véritables selon les dossiers d'impôt</b>			
	R. volontaires (%) n ≈ 2 250	R. obtenues par la vérification (%) n ≈ 625	Écart
Moyenne déclarée dans l'enquête (\$)	5 500	4 600	900
Moyenne «réelle» selon les dossiers d'impôt (\$)	5 750	5 000	750
Valeur moyenne déclarée (enquête) en % de la valeur moyenne réelle (dossiers d'impôt)	96 %	92 %	4 %

Le tableau 2 représente la moyenne des montants déclarés, qu'ils l'aient été volontairement ou par suite d'une vérification, tant dans l'enquête que dans les dossiers d'impôt (les réponses nulles ont été supprimées). Il y a une étroite correspondance entre les montants des dossiers d'impôt et ceux qui ont été déclarés dans l'enquête, spontanément ou après vérification. Les montants moyens signalés grâce à l'opération de vérification étaient inférieurs aux montants déclarés volontairement (4 600 \$ contre 5 500 \$). L'écart réel est donc de 750 \$, si l'on se fie aux dossiers d'impôt. Le taux de sous-déclaration du montant réel était

légèrement supérieur dans le cas des personnes ayant fait l'objet d'une vérification. Les données pertinentes sont résumées dans la ligne qui montre la valeur moyenne déclarée au cours de l'enquête en pourcentage de la valeur moyenne réelle selon les dossiers d'impôt. À 92 %, la moyenne déclarée après vérification était légèrement inférieure (mais encore très bonne) aux 96 % de déclarations volontaires. Le montant maximal déclaré, tant dans l'enquête que dans les dossiers d'impôt, soit par vérification ou autrement, s'établissait à environ 22 000 \$, ce qui, dans le cadre du Régime, correspond aux prestations maximales.

Comme le démontrent les moyennes et les chiffres maximums signalés, les valeurs recueillies grâce à l'opération de vérification représentaient des montants substantiels, certainement de nature à influencer sur le revenu personnel et familial. Sans l'interview avec rétro-information fondée sur les réponses de janvier, tous les cas repérés grâce à la vérification auraient été laissés de côté et auraient nécessité l'imputation de données. Les résultats obtenus font ressortir l'avantage qu'il y a à poser des questions sur l'assurance-chômage dans le cadre d'une interview à caractère moins délicat, pour veiller à ce que les prestations reçues soient signalées.

Grâce au rapprochement des données des dossiers d'impôt et des données d'enquête, nous savons également ce qui aurait dû être déclaré dans les cas marqués d'un indicateur pour lesquels nous avons obtenu une déclaration d'ignorance ou un déni. En fait, la plupart des personnes visées avaient touché des prestations d'assurance-chômage. La moyenne véritable de ces prestations était d'environ 5 000 \$, chiffre comparable à la moyenne déclarée par les personnes ayant réagi favorablement à la vérification dont elles ont fait l'objet. En d'autres mots, nous obtenons de faux dénis et, en dépit de l'interview réactive avec rétro-information, des montants significatifs nous échappent encore. Nous savons en

outre par le rapprochement qu'il existait, même en janvier, un certain nombre de cas de sous-déclaration des prestations d'assurance-chômage.

## **6. L'IAO ET LA QUESTION SUR LES RELATIONS AU SEIN DU MÉNAGE DANS LE CADRE DE L'EDTR**

Les résultats de l'interview avec rétro-information illustrent un des avantages de l'IAO, qui permet d'importer les données factuelles pertinentes d'une interview à l'autre. La section qui suit décrit une utilisation plus opérationnelle de l'IAO, qui permet de réduire les erreurs d'entrée de l'intervieweur. L'expérience acquise au cours d'essais antérieurs ayant indiqué que ce dernier n'a souvent pas le temps de réagir aux messages d'erreur générés par la vérification et d'entrer les corrections appropriées, l'application relative à l'EDTR a été élaborée de manière à ce que le travail soit bien fait «une fois pour toutes» plutôt que d'obliger l'intervieweur à se fier entièrement à la fonction de vérification pour détecter les erreurs et les corriger.

Un certain nombre de fonctions mineures, mais efficaces, ont été programmées pour faciliter la tâche de l'intervieweur, mais je traiterai ci-dessous de fonctions plus importantes qui ont amélioré la qualité de la question sur les relations au sein du ménage. Nous recueillons des données sur les relations qui existent entre chaque membre du ménage plutôt que d'utiliser la méthode habituelle qui consiste à relier chaque membre à une personne repère. Nous visons ainsi notamment à mieux identifier les enfants du conjoint dans les familles reconstituées et à clarifier les relations dans les familles à trois générations. De plus, dans une enquête longitudinale, cette façon de procéder nous permet d'éviter de demander à nouveau à chaque membre de nous réitérer ses liens avec les autres membres du ménage quand la personne repère quitte le ménage.

Le fait que l'EDTR ait été élaboré au moyen d'une interview assistée par ordinateur a énormément facilité notre approche. Nous posons la question après avoir consigné la date de naissance de chaque membre du ménage, ce qui permet des vérifications interactives en fonction de l'âge. De plus, la question est essentiellement une matrice et, pour réduire le nombre de questions nécessaires, les relations réciproques entre les membres sont consignées automatiquement après une réponse (p. ex., si Georges est le père de Marie, le système indique automatiquement la relation de Marie avec son père comme étant celle d'«enfant».

Un essai sur le terrain, en 1993, a fait ressortir les difficultés de notre nouvelle approche. Les intervieweurs comme les répondants l'ont trouvée mélangeant et répétitive, et les données nécessitaient passablement de corrections, principalement en raison des erreurs découlant de la complexité de l'application. Une difficulté majeure provenait du fait que l'écran était trop «rempli». Les intervieweurs disposaient de trop de latitude à l'égard de ce qu'ils pouvaient faire à l'écran, où ils pouvaient à la fois introduire et réviser des données. Les observations et les comptes rendus ont montré que les intervieweurs avaient de la peine à ne pas perdre le fil et à se rappeler l'identité de la personne dont ils parlaient. Parfois, ils n'étaient pas sûrs du moment où ils avaient introduit des données sur les relations d'un membre du ménage, et ils les modifiaient par inadvertance. En outre, les erreurs introduites au cours de la vérification indiquant une incompatibilité entre l'âge et la relation au sein du ménage étaient trop difficiles à corriger.

L'enregistrement de la frappe a montré que 47 % des intervieweurs avaient accepté l'incompatibilité, tandis que 24 % avaient affirmé avoir essayé de modifier l'âge (bien qu'aucun n'ait réussi à le faire), et seulement 29 % avaient corrigé les relations erronées (LePetit, 1993).

Les difficultés éprouvées au cours de l'essai ont prouvé la nécessité de réévaluer les besoins en matière de données et de simplifier les opérations de l'IAO. Pour

réduire au minimum les erreurs et faciliter la vérification et la correction, on a complètement repensé l'affichage. La question a été divisée en deux parties -- une partie pour la collecte et une autre pour la révision des données. L'objectif premier de l'écran de collecte consistait à clarifier l'identité de la personne avec laquelle l'intervieweur travaillait et le moment où les relations de cette personne au sein du ménage avaient été dûment consignées.

La partie de la question relative à la collecte laissait désormais moins de latitude à l'intervieweur mais comportait une interface plus conviviale qui facilitait les opérations de vérification et l'entrée des corrections. En fait, la luminosité des relations jugées impossibles a été atténuée et il n'a plus été possible de sélectionner des choix incompatibles (p. ex., des personnes de moins de 15 ans ne peuvent être époux ou épouses, conjoints de fait, conjoints du même sexe ou grands-parents). Lorsque l'on constate une restriction d'âge, le programme ne permet pas d'introduire la relation jugée impossible. Par exemple, un enfant plus âgé qu'un de ses parents est immédiatement repéré par une opération de vérification avec avertissement à l'intervieweur.

La figure 1 représente l'écran de collecte révisé. L'intervieweur peut voir tous les membres du ménage, le membre sélectionné et les relations possibles. On espérait que la présentation de la question, «**Quel est le lien de ... (nom du membre mis en évidence) avec ... (nom du membre mis en évidence)?**», clarifierait l'orientation du lien. Le renversement des liens de parenté entre les parents et les enfants est source de problème, même dans un questionnaire rempli par le répondant (la figure 1 donne un exemple des choix offerts pour Catherine Cartier, âgée de 10 ans).

Lorsqu'on choisit une relation, le nom (Marie) disparaît de la deuxième liste. Quand toutes les relations sont consignées pour une personne (Catherine), une

marque s'affiche à côté du nom figurant sur la première liste, et l'on ne peut modifier les données introduites pour cette personne avant de se trouver dans l'écran de revue.

**Figure 1** L'écran de collecte des relations

**QUEL EST LE LIEN . . . ?**

DE	AVEC	
Georges Cartier Marie Cartier <b>Catherine Cartier</b> Marthe Larocque	<b>Marie Cartier</b> Catherine Cartier Marthe Larocque	Époux/Épouse Conjoint de fait Père/Mère <b>Enfant</b> <b>Soeur/Frère</b> Grand-parent <b>Petit-enfant</b> <b>Parent par alliance</b> <b>Autre personne apparentée</b> <b>Personne non apparentée</b> Partenaire du même sexe

Une deuxième amélioration visait à simplifier le message de vérification (établi ici aussi en fonction de l'âge relatif), en prévoyant l'affichage d'un message de poursuite ou d'annulation. Comme on l'a vu précédemment, le nombre de vérifications a été réduit, parce qu'il n'était tout simplement plus possible d'entrer certaines relations. Troisièmement, des corrections peuvent être apportées à l'écran de revue (figure 2), qui affiche le ménage au complet. Il était essentiel d'installer cette option, car l'écran de collecte laisse désormais très peu de latitude à l'intervieweur.

Comment l'approche simplifiée et plus contrôlée a-t-elle fonctionné? La question est bien sûr encore plus longue que la question traditionnelle qui recueille les données sur les seules relations avec la personne repère, mais la réaction des intervieweurs est beaucoup plus favorable qu'elle l'avait été au cours de l'essai sur le terrain. La qualité des données semble également bien meilleure. Par exemple, une analyse préliminaire des résultats de 1994 indique une baisse marquée de la fréquence des renversements d'âges qui font, entre autres, des enfants plus vieux que leurs parents. Dans l'essai, 5,3 % des paires parent/enfant étaient incompatibles. En 1994, environ 200 des 27 000 relations de ce type, soit moins de 1 %, ont exigé des corrections.

**Figure 2 L'écran de revue des relations**

Prénom	Nom	Est le (la) . . . de	Prénom	Nom
<b>Georges</b>	<b>Cartier</b>	Époux	<b>Marie</b>	<b>Cartier</b>
		Père naturel	<b>Catherine</b>	<b>Cartier</b>
		Parent par alliance	<b>Marthe</b>	<b>Larocque</b>
<b>Marie</b>	<b>Cartier</b>	Épouse	<b>Georges</b>	<b>Cartier</b>
		Belle-mère	<b>Catherine</b>	<b>Cartier</b>
		Enfant naturel	<b>Marthe</b>	<b>Larocque</b>
<b>Catherine</b>	<b>Cartier</b>	Enfant naturel	<b>Georges</b>	<b>Cartier</b>
		Enfant du conjoint	<b>Marie</b>	<b>Cartier</b>
		Petit-enfant	<b>Marthe</b>	<b>Larocque</b>
<b>Marthe</b>	<b>Larocque</b>	Parent par alliance	<b>Georges</b>	<b>Cartier</b>
		Mère naturelle	<b>Marie</b>	<b>Cartier</b>
		Grand-parent	<b>Catherine</b>	<b>Cartier</b>

Les données sur l'ensemble des relations du ménage sont recueillies dès la constitution du panel. Les relations des nouveaux membres qui s'ajoutent au ménage, le cas échéant, sont consignées au cours des contacts subséquents. S'il n'y

a pas de changement, l'écran de revue s'affiche et l'intervieweur a la possibilité de le modifier. Il ne reste maintenant qu'à évaluer, en cours d'EDTR, le degré de facilité de la mise à jour des relations, et à vérifier si celle-ci a été faite à temps.

## **7. CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES**

L'expérience acquise dans le cadre de l'EDTR, grâce à l'interview avec rétro-information et à la révision de la question sur les relations, est surtout liée au degré de latitude qu'il faut accorder à l'intervieweur dans une IAO. Des essais antérieurs nous ont appris qu'un trop grand nombre de vérifications entravaient le cheminement de l'interview et étaient laissées de côté. De plus, comme l'a démontré, en 1993, la mise à l'essai de la question sur les relations au sein du ménage, lorsqu'il est difficile d'apporter les corrections nécessaires, l'intervieweur poursuit l'enquête du mieux qu'il peut. Dans le cas d'une question non normalisée à laquelle ne s'habitueront peut-être jamais les intervieweurs, il nous semble préférable de réduire le nombre d'options disponibles, que de s'attendre à ce que les intervieweurs réagissent aux vérifications, et ce, afin d'éviter les erreurs. Les données préliminaires résultant de l'amélioration de la question concernant les relations au sein du ménage soutiennent l'approche adoptée.

Il est trop tôt pour que le panel nous permette de déterminer de manière concluante si l'interview avec rétro-information, telle que nous l'utilisons dans notre interview sur le travail, donnera lieu à des accords feints relativement à l'information retransmise, décourageant ainsi les répondants de signaler les changements qu'ils ont connus au cours de l'année. D'après les résultats obtenus jusqu'ici, ce risque est minime. Par conséquent, en 1995, nous avons ajouté de la rétro-action sur la recherche d'emploi et les trois paiements de transfert susmentionnés, lorsque des données ont été recueillies à ce sujet à la fin de l'année de référence.

Maintenant que nous avons entamé la deuxième année de notre enquête, nous retransmettons des renseignements obtenus lors des premiers contacts pour aider les intervieweurs. Sur la période d'activité d'un panel, des membres entrent dans le ménage et en sortent tour à tour, ce qui a occasionné des problèmes de couplage dans certaines enquêtes longitudinales. L'interview assistée par ordinateur nous permet de dresser la liste de toutes les personnes qui ont fait partie du ménage à un moment ou à un autre. Cette année, quand les intervieweurs mettront à jour les données connexes, ils pourront vérifier si le «nouveau» membre a déjà fait partie du ménage, et s'il s'agit vraiment d'un «membre de retour après une absence». Nous utilisons une fonction semblable pour dresser la liste des employeurs dont nous avons retenu le nom au cours des contacts précédents. Les intervieweurs peuvent indiquer s'il s'agit de nouveaux venus dans l'enquête, ou simplement d'employeurs et d'anciens membres «fantômes». Cette fonction devrait améliorer nos données longitudinales.

La rétro-information réactive utilisée dans notre application sur le revenu a accru le taux de déclaration de montants significatifs qui, autrement, auraient dû être imputés. Nous avons donc ajouté une fonction de vérification des paiements de la Sécurité de la vieillesse, lorsque ceux-ci ne sont pas signalés pour les personnes de 65 ans et plus. À peu près toutes les personnes de cet âge reçoivent ces paiements.

Bien sûr, nous savons maintenant qu'en dépit des opérations de vérification, certains répondants continuent d'omettre de signaler toutes leurs sources de revenu. Nous avons donc décidé, en mai 1995, de demander aux répondants l'autorisation d'utiliser leurs données d'impôt, plutôt que de les interroger à ce sujet. Si la nouvelle approche a du succès, la qualité des données recueillies à l'égard de toutes les sources de revenu -- non seulement les plus délicates -- devrait s'en trouver améliorée.

Après avoir apporté ces changements, il est probable que nous n'ayons pas davantage recours à l'interview avec rétro-information. La retransmission accrue de renseignements tirés des contacts précédents ne servirait qu'à entraver le cheminement de l'interview et à en prolonger la durée. Nous pensons également avoir installé le nombre approprié de fonctions de vérification réactive. Un plus grand nombre pourrait avoir pour effet de mettre les répondants sur la sellette et de rendre l'interview désagréable. Mais en fonction de l'expérience acquise au cours de la première année de l'enquête, nous concluons que les fonctions et les caractéristiques de l'interview assistée par ordinateur ont déjà amélioré la qualité des données de l'EDTR.

## **BIBLIOGRAPHIE**

HALE, A. et MICHAUD, S., *Interview avec rétro-information : Répercussions sur la remémoration et les changements de situation vis-à-vis de l'activité*, Document de recherche 95-06 de l'EDTR, Statistique Canada, 1995.

HALE, A. GRONDIN, C. et MICHAUD, S., *Problèmes de mesure liés aux prestations d'assurance-chômage*, Document de recherche 94-17 de l'EDTR, Statistique Canada, 1994

LEMAÎTRE, G. *Solutions aux problèmes de lisière vis-à-vis de l'activité dans l'EDTR*, Document de recherche 92-05, Statistique Canada, 1992.

LE PETIT, C. *Résultats de la collecte des données sur les relations entre les membres du ménage : Test 3A de l'EDTR*. Statistique Canada, 1993.

MURRAY, T.S., MICHAUD, S., EGAN, M. et LEMAÎTRE, G. *Invisible Seams? The Experiences with the Canadian Labour Market Activity Survey*, Délibérations de la conférence de 1990 du US Bureau of the Census, pages 715 à 729.

WEBBER, M. *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu : les leçons à tirer des essais*, Document de recherche 94-07 de l'EDTR, Statistique Canada, 1993.